

⚠ avant le vendredi 27 août 2021 dernier délai

Nom :

Adresse (où vous recevrez notre courrier) :

Tél. (Port recommandé): Mail:

Date de livraison secteur de Granville Terre et Mer : le samedi 27 novembre 2021

Essences	Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)		
Aulne glutineux (RN-50-80)		<input type="checkbox"/> ⁽¹⁾ Je demande l'aide de 1 € par plant, réservée aux plantations réalisées sur le territoire de Granville Terre et Mer. Celle-ci est à déduire du coût du plant, voir condition page 2, dans la limite de 100 plants aidés, soit 100 euros d'aide au maximum. (règlement des plants à la commande).	
Châtaignier (RN-50-80)			
Chêne pédonculé (RN-50-80)			
Erable sycomore (RN-50-80)			
Troène sauvage (RN-50-80)			
Hêtre (RN-50-80)			
Merisier (RN-50-80)			
Charme (RN-50-80)			
Noisetier (RN-50-80)			
Erable champêtre (RN-50-80)			
Prunier myrobolan (RN-50-80)			
Tilleul des bois (RN-50-80)			
Total plants (20 au minimum)			
Fournitures : Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)			
Dalles de paillages		X 1.60 € /plant	
Gaines de protection lapins ⁽²⁾		X 1.10 € /unité	+

⁽³⁾ Règlement « du total TTC à régler » à joindre impérativement à la commande par chèque émis à l'ordre de la **Fédération des Associations de Boisement de la Manche (FABM)** (encaissement à la livraison).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :

Signature :



Association de Boisement du Pays de la Baie



Aide à la plantation de 4 000 arbres pour rénover le bocage



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

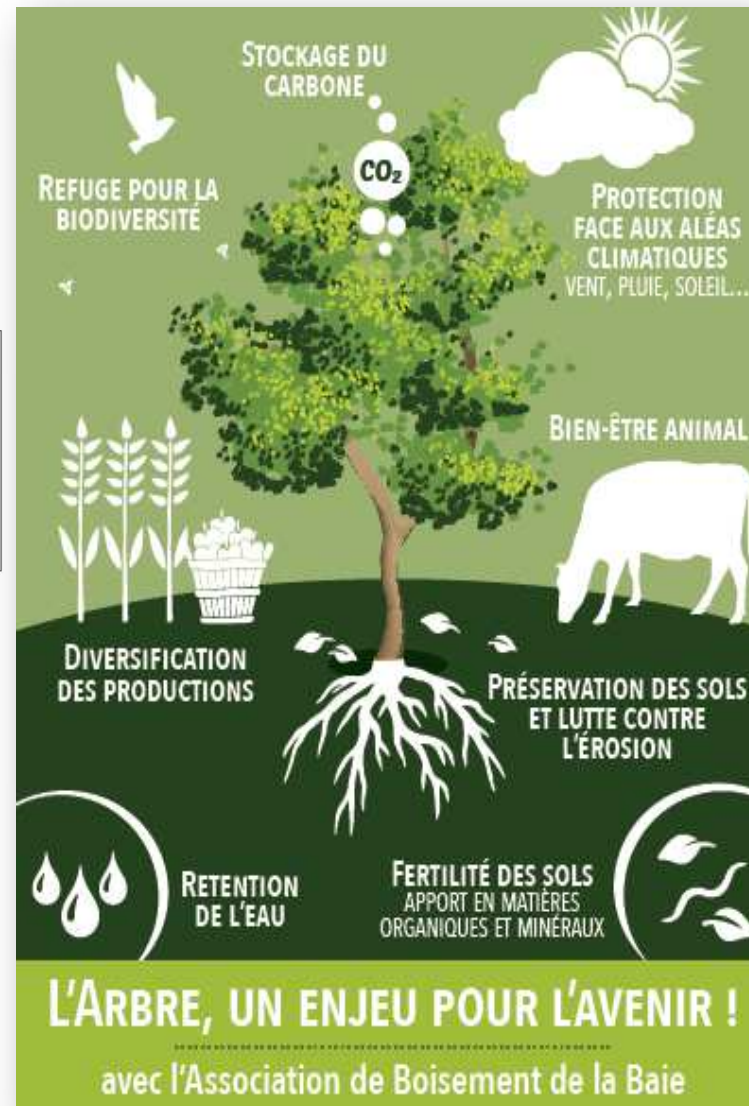
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Bon de Commande d'arbres et d'arbustes

Plantations 2021-2022

Avant le vendredi 27 août 2021 dernier délai

Maintien des paysages bocagers



Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines certifiées et adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, de 2 - 3 ans, d'une hauteur d'environ 50 à 80 cm),
- **Dalles de paillages biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets) gibier** contre les chevreuils (ht=1.20m), lièvres et les lapins (ht= 60 cm). **Prévoir 2 tuteurs (non compris) pour le maintien de chaque filet. Tuteur de 1.50m de hauteur pour le maintien des filets chevreuil et de 0,80 m pour le maintien des filets lapins.**

Pour commander, complétez et renvoyez le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement (Toute commande non accompagnée de son règlement ne pourra être prise en compte)**

Commandes possibles par **multiples de 5** et **à partir de 20 plants** pour tout type de plantations et sans limite maximale :

- Création ou rénovation de haies bocagères,
- Création de bosquets,
- Haie taillée de Hêtres ou Charmilles, Troène
- Alignement d'arbres.



Pour encourager la plantation de haies bocagères sur son territoire, Granville Terre et Mer apportera une aide de 1€ par plant (dans la limite de 100 plants aidés par bénéficiaire et des 4 000 premiers arbres commandés).

Pôle technique Communautaire. Tél : 02 14 24 20 55

LA LIVRAISON DES PLANTS EST PREVUE SAMEDI 27 novembre 2021

Un courrier d'information vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser les modalités de la distribution.

Adresse du point de livraison :
Pôle technique Communautaire
191 rue de la Parfonterie
ZA du Mesnil
50400 GRANVILLE

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.

Pour faciliter votre choix...

NB : compte tenu d'une maladie actuellement émergente sur le Frêne (Chalara fraxinea), le Frêne n'est pas proposé en commande.

Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	arbruste	haut-jet			
Aulne glutineux	X	X	3	15 à 20	Sols hydromorphes ^{**} (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphie, sans calcaire. Tolère les enroulements.
Chêne pédonculé		X	4 à 8	15 à 25	Large amplitude écologique mais préfère les sols bien alimentés en eau. C'est le Chêne de nos haies champêtres.
Erable sycomore	X	X	3 à 6	15 à 20	Sols bien aérés et frais mais sans excès d'eau. Tolère les enroulements. Tendance à montrer un caractère envahissant, à éviter dans les espaces naturels sensibles. Toxique pour le Cheval.
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merisier		X	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erable champêtre	X		1	8 à 12	Arbruste haut, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en taillis ou en haie taillée.
Bunier myrtiléen	X		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les enroulements, produit des Buniers comestibles de la taille des Mirabelles.

*distance préconisée entre les plants pour réaliser une haie taillée de type charmille ou hêtre.

** Hydromorphie : sol où se produit un engorgement d'eau, temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil).

Pour tous renseignements:

vous pouvez contacter :

Eddy CLERAN - Nathalie POTTIER

Tél. 02 31.70.26.03

E-mail : nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr

Commande à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à la :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Equipe BOISEMENT

6 avenue de Dubna - 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

AVANT LE VENDREDI 27 AOUT 2021